



Informations de la Municipalité

Chantier du futur hangar

Comme chacun a pu le constater, le chantier du futur hangar communal a démarré. Les deux bennes (gazon et branches) ont été déplacées à l'ouest de l'enceinte.

Après les travaux préparatoires, le décapage de la terre végétale et l'installation des travaux de maçonnerie et de béton armé, les canalisations seront aménagées. Pour l'heure, le planning intentionnel est tenu. Le chantier devrait être finalisé au printemps prochain.



Sécurité informatique

Les données informatiques communales sont hébergées chez Ofisa Informatique SA, qui collabore avec 240 communes romandes, dont la commune de Rolle qui a été récemment victime d'une cyberattaque de grande ampleur ayant conduit à la fuite de données personnelles sensibles.

La Municipalité a exigé de son fournisseur qu'il la renseigne sur les mesures prises pour contenir un tel risque, tout en étant consciente que le risque zéro n'existe pas. Elle a demandé à la préposée à la protection des données de la soutenir dans sa démarche. Par ailleurs, plusieurs Conseillers communaux, professionnels dans le domaine informatique, ont aimablement proposé leur aide ; la Municipalité les en remercie chaleureusement.

Annulation de la garden-party

Comme l'année dernière, le mois de septembre confirme une situation sanitaire incertaine. La question de maintenir cette manifestation a été discutée et plusieurs options ont été envisagées. La difficulté de mettre en place un plan de protection pour une telle manifestation rassemblant un grand nombre de personnes a conduit la Municipalité à devoir renoncer, à regret, à cette manifestation.

Matériel de vote

Lors du dernier scrutin, 11 cartes de vote n'étaient pas signées et 2 d'entre elles mentionnaient une date de naissance erronée. Les votes étaient donc irrecevables.

Par ailleurs, les enveloppes de vote doivent être affranchies si elles sont déposées à la Poste, ce qui n'est pas le cas si elles sont déposées au Greffe municipal.



Scarabée japonais (*Popillia japonica*)

Ce néobiote nuisible arrivé récemment dans notre pays représente un grave danger pour les plantes, allant des herbes aux arbres. Il s'agit d'un organisme de quarantaine prioritaire en Suisse. En cas de suspicion, il y a lieu de capturer l'insecte, le conserver dans un récipient fermé et en informer sans attendre le service phytosanitaire : inspectorat.phyto@vd.ch

Commerçant itinérant

Le commerçant itinérant est la personne physique qui, à titre lucratif,

- prend commande de marchandises auprès des consommateurs ou leur en vend, que ce soit par une activité itinérante, par la sollicitation spontanée de particuliers à domicile ou par un déballage de durée limitée en plein air, dans un local ou à partir d'un véhicule,
- offre aux consommateurs des services en tous genres, que ce soit par une activité itinérante ou par la sollicitation spontanée de particuliers à domicile.

Cette pratique nécessite une autorisation qui est délivrée par le canton. N'hésitez pas à la demander !

Voici quelques conseils pour éviter les arnaques:

- ◆ Ne laissez pas ces démarcheurs s'introduire chez vous.
- ◆ Soyez très critiques. Demandez le détail des produits utilisés et un devis avant de traiter avec ces personnes.
- ◆ Ne versez jamais d'acompte, même pour un montant infime.

Lors de sa séance du 7 septembre 2021, le Conseil communal a été saisi de l'objet suivant :

**PREAVIS MUNICIPAL N° 3/2021 RELATIF AUX ATTRIBUTIONS ET
COMPETENCES DE LA MUNICIPALITE POUR LA LEGISLATURE
2021 - 2026**

et a décidé par 26 oui, pas d'avis contraire ni abstention :

D'accorder à la Municipalité, pour la législature 2021-2026, les attributions et compétences suivantes :

- a) L'acquisition et aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières dans une limite fixée à CHF 20'000.- par cas, charges éventuelles comprises ;
- b) La participation à la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations, ainsi que l'acquisition de participations dans des sociétés commerciales et l'adhésion à de telles entités jusqu'à concurrence de CHF 10'000.- par cas ;
- c) L'autorisation de plaider ;
- d) L'acceptation des legs et donations, pour autant qu'ils ne soient pas affectés de conditions ou charges et l'acceptation des successions, après avoir vérifié qu'elles ont été soumises au bénéfice d'inventaire ;
- e) L'autorisation d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence de CHF 30'000.- par cas, ces dépenses devant être ensuite soumises à l'approbation du Conseil.

Prochaine séance du Conseil Communal :

Mardi 12 octobre 2021 à 20h

Salle communale

(les séances sont publiques)



Joyeux anniversaire !

Une délégation municipale s'est rendue au domicile de Madame Jeannine Maillefer qui a fêté ses 90 ans le 3 août dernier et lui a adressé à cette occasion ses vœux les meilleurs.

Par son fort engagement au sein de plusieurs sociétés locales au cours des dernières décennies et sa bienveillance, Madame Maillefer a su gagner le cœur de nombreux-ses Buchillonnais-es.

Buchillon au 17ème siècle

La Fondation Martin Bodmer à Cologne abrite un atlas de 1662 créé par le cartographe Johannes Blaeu (1596 - 1673).

Notre village y figure modestement mais il y est !
La Municipalité remercie M. Benoît de Combaud qui a aimablement souhaité partager cette information avec les Buchillonnais.



JABB

(Joyeux Amis Boulistes de Buchillon)

L'édition 2021 du tournoi des familles s'est tenue le dimanche 29 août dernier et a rencontré un beau succès dans une ambiance très festive, grâce aux bénévoles et à une organisation impeccable.

Quelques chiffres :

- 55 personnes, dont 6 enfants, ont participé au tournoi ;
- le repas de soutien a rassemblé 62 personnes.

OUVERTURE DU GUICHET COMMUNAL

Lundi de 7h30 à 10h30
Mardi de 11h00 à 12h30
Mercredi de 15h30 à 19h00
Vendredi de 11h00 à 12h30



COMMUNE DE BUCHILLON

Rue Roger de Lessert 10
1164 Buchillon
Tél. 021 807 34 50
greffe@buchillon.ch
site Web: <http://www.buchillon.ch>